

la terre, soit de gagner leur vie, de toute autre façon.

Cela doit s'imposer à l'attention du ministre, je pense. En terminant, je tiens à demander au ministre si le Gouvernement remet à l'immigrant qui est renvoyé, en débarquant sur nos rives, à cause de mauvaise santé ou de maladie, le coût du passage qu'il a payé au Pacifique-Canadien ou à quelque autre ligne océanique?

L'hon. CH. STEWART: La compagnie de navigation le ramène dans son pays.

M. GARLAND (Bow-River): Sans qu'il lui en coûte un sou?

L'hon. CH. STEWART: Mais il a déjà payé son passage et on ne lui remet pas ce qu'il lui a coûté. Qu'est-ce que le Gouvernement a à voir dans cela?

M. GARLAND (Bow-River): Je crois que l'idée que l'honorable député de Calgary-Est (M. Irvine) a exprimée, d'établir dans le pays dont on invite les immigrants à se diriger sur le Canada, un service d'examen médical, est bonne.

M. GOOD: Se trouve-t-il une disposition exigeant qu'on fournisse des passeports ou des certificats aux immigrants de l'autre côté de l'océan, avant qu'ils puissent s'embarquer sur un navire à destination du Canada?

L'hon. CH. STEWART: Oh! oui, ils doivent avoir ces documents.

M. COOTE: Je tiens à assurer le ministre de l'Intérieur qu'il est peut-être le dernier ministre que je voudrais blâmer. Je veux simplement appeler l'attention du comité sur quelque chose qu'on n'a pas encore dit. J'ai attendu jusqu'à la dernière minute, espérant qu'un autre député en parlerait. J'affirme que notre politique d'immigration manque d'équilibre.

A l'heure présente, notre production est telle que nous ne pouvons trouver assez de marchés où l'écouler avec profit. Je demande aux honorables députés de bien songer à cela. Est-ce une bonne chose pour nous, du point de vue affaires, d'amener au Canada plus de cultivateurs qui augmenteront le volume de notre production, quand déjà nous ne pouvons trouver de marché pour ce que nous produisons, aujourd'hui? C'est un fait que quelques-uns des produits de la ferme qu'on a récoltés au prix d'un travail pénible pourrissent sur le champ ou sont jetés aux rebuts. Le Gouvernement devrait réfléchir à cela. Je conseille au ministre, s'il est vrai qu'un grand nombre de chômeurs, au Canada, habitent les grandes villes et qu'ils ne se livreront pas

[M. Garland (Bow-River).]

à l'agriculture, d'employer une partie de ce crédit de \$300,000 à persuader quelques manufacturiers de la Grande-Bretagne ou d'autres pays industriels, qui ne sont pas soumis à un tarif protecteur de venir au Canada installer des fabriques, dans nos villes, pour donner de l'ouvrage à nos sans-travail.

(Le crédit est adopté.)

Commission du service civil:

Appointements	\$177,630
Dépenses casuelles	130,000

M. CHEVRIER: Je dirai tout d'abord que je n'ai pas mission de défendre la commission du service civil pas plus que je ne suis chargé de la critiquer ou de critiquer les fonctionnaires de l'Etat. Cette commission a été instituée par la loi et je dis que si les membres de la commission du service civil, dans l'exercice des fonctions, pouvoirs et obligations que leur attribue la loi, portent préjudice aux droits d'une personne quelconque ou aux droits des fonctionnaires, on ne doit pas en rejeter le blâme sur eux, mais bien sur ceux qui sont responsables de la création de cette commission.

On nous demande de voter une somme de \$300,000 pour les frais d'administration de la commission du service civil pendant le prochain exercice. Il y a eu beaucoup de discussion et pas mal de mécontentement au sujet de la commission du service civil. J'ai l'intention de traiter la question plutôt au point de vue légal, et, si la Chambre veut bien me prêter son attention pendant quelques instants, je m'efforcerais de remonter à l'origine de l'institution de cette commission, de signaler les difficultés qu'elle éprouve dans l'accomplissement de son œuvre, et d'indiquer la façon de remédier au présent état de choses.

On peut faire remonter la commission du service civil à la loi de 1882 qui est comprise dans l'article 3 du chapitre 4-45 Victoria.

(La séance, suspendue à six heures est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

3e LECTURE

De divers projets de loi d'intérêt privé émanant du Sénat:

Le 1er (bill n° 126) tendant à faire droit à James Hosie.

Le 2e (bill n° 127), tendant à faire droit à Mary Ila Cameron.